

Commune de Lercoul

09220 - LERCOUL

*Régularisation au bénéfice de la commune de Lercoul -09220 – des terrains d'emprises privées formant rue ouverte à la circulation publique desservant le quartier de « Tourrens » Commune de Lercoul.
Parcelles Section A Le Village numéros 2836, 2837 et 2897.*

Dossier d'enquête parcellaire

- **Article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**
 - **Délibération du conseil municipal de Lercoul du 3 février 2022 n°2022-05 BIS**
-

Levée de la réserve du commissaire enquêteur suite à enquête publique conjointe, expropriation pour cause d'utilité publique ouverte du 17 novembre au 2 décembre 2021 (Arrêté préfectoral du 18 octobre 2021)

1 – Présentation du projet

La commune de Lercoul, dans le cadre de la régularisation des voies ouvertes à la circulation publique sur emprises privées, a engagé une procédure d'expropriation pour cause d'utilité à l'encontre des consorts ESPINAR/BIZEAU.

Cette procédure, à la suite d'une enquête publique ouverte par arrêté préfectoral du 18 octobre 2021, a amené le commissaire enquêteur en charge de ce dossier, à émettre un avis favorable à la déclaration publique de ce projet sous la réserve d'adapter le projet et revoir l'assiette d'expropriation avec une assiette d'expropriation de 5 mètres maximum pour la parcelle cadastrale Section A Le Village n°2839 propriété de Mr Claude ESPINAR.

A la demande de Madame la Préfète de l'Ariège par courrier du 18 janvier 2022 et pour mener à son terme cette procédure, la commune de Lercoul, par délibération du 3 février 2022 n°2022-05 BIS a :

- décidé de lever cette réserve,

- demandé au Cabinet de Géomètre Expert LEFEVRE de Pamiers 09 une nouvelle division des parcelles concernées appartenant aux consorts ESPINAR/BIZEAU limitant l'assiette de la voie à 5 mètres maximum comme demandé par le commissaire enquêteur sur la parcelle n° 2839.

A la suite de l'établissement d'une nouvelle division parcellaire établi par le Cabinet LEFEVRE en date du 9 février 2022, division qui ne concerne que Mr Claude ESPINAR pour la parcelle 2839, et en application de la délibération du conseil municipal de Lercoul du 3 février 2022 n° 2022-05 BIS, la commune de Lercoul est amené à déposer le présent dossier en vue de l'ouverture d'une enquête parcellaire.

La parcelle 2839, propriété de Mr Claude ESPINAR, a été divisée le 26 avril 2022 par le Centre des Impôts Fonciers de Foix 09 en deux, sous les numéros Section A Le Village 2896 d'une superficie de 55 ca qui reste la propriété de ce dernier et sous le numéro Section A Le Village 2897 d'une superficie de 1 a 56 ca, parcelle à acquérir par la commune de Lercoul .

Il est précisé que la parcelle Section A Le Village n°2837 appartenant à Mr Claude ESPINAR et la parcelle Section A Le Village n° 2836 appartenant aux Consorts ESPINAR Edith, BIZEAU Amélie et BIZEAU Bastien ont fait l'objet d'une enquête parcellaire conjointe à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et validée à ce titre par le commissaire enquêteur en ses conclusions.

2 – Objet de l'enquête parcellaire

La présente procédure d'enquête publique poursuit un double objet :

* La détermination des emprises des terrains concernés par l'opération projetée qui fait l'objet d'une acquisition forcée par la commune de Lercoul.

* L'identification des propriétaires réels et autres titulaires de droits réels et personnels intéressés.

3 – Composition du dossier d'enquête parcellaire

Conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du code de l'expropriation, le présent dossier comprend les pièces suivantes :

a)- Un plan parcellaire daté du 09/02/2022, à l'échelle d'origine de 1/1250 sur lequel est reportée l'emprise. Ce plan sur fond cadastral permet de déterminer la consistance des parcelles non bâties à acquérir, à savoir les parcelles numéros 2836, 2837 et 2897. Ce plan est accompagné d'un état des lieux établi par le Cabinet LEFEVRE, géomètre expert à Pamiers -09- qui détermine l'implantation de la voie.

b) – Un état parcellaire comprenant la liste des propriétaires et les surfaces de terrain à acquérir parcelle par parcelle, avec le nom des propriétaires connus lors de l'ouverture de la présente enquête à savoir :

- pour la parcelle Section A Le Village 2836 Mme BIZEAU Amélie nu-propriétaire, Mr BIZEAU Bastien nu-propriétaire et Mme ESPINAR Edith usufruitière,
- pour les parcelles Section A Le Village 2837 et 2897 (cette dernière issue de la division parcellaire de la parcelle 2839 en 2896 et 2897) propriétés de Mr Claude ESPINAR.

c) – La délibération du conseil municipal de Lercoul n° 2022-05 BIS du 3 février 2022 reçue en préfecture de l'Ariège le 25 février 2022 autorisant le maire de Lercoul à demander à Mme la Préfète de l'Ariège l'ouverture d'une enquête publique parcellaire.

4 – Pièces jointes à la demande d'ouverture d'enquête parcellaire

* Conclusions, en date du 29 décembre 2021, du commissaire enquêteur suite à enquête publique conjointe ouverte du 17 novembre au 1 décembre 2021, par arrêté préfectoral du 18 octobre 2021.

* Délibération du Conseil municipal de Lercoul en date du 3 février 2022 n°2022-05 BIS levant la réserve du commissaire enquêteur et autorisant le maire de Lercoul à demander l'ouverture d'une enquête parcellaire auprès de Mme la Préfète de l'Ariège relative à ce dossier.

* Plan parcellaire et état de modification parcellaire établis par le Cabinet LEFEVRE, géomètre-expert à Pamiers 09100.

* Etat parcellaire concernant les parcelles Section A Le Village numéros 2836, 2837 et 2897, cette dernière issue de la division parcellaire de la parcelle 2839 en 2896 et 2897.

La commune de Lercoul, en considération des éléments ci-dessus et des pièces qui y sont jointes, demande à Mme La Préfète de l'Ariège de bien vouloir ouvrir une enquête parcellaire concernant les parcelles Section A Le Village numéros 2836, (propriété indivise des conjoints BIZEAU Amélie, BIZEAU Bastien et ESPINAR Edith) et 2837-2897 (propriété de Mr Claude ESPINAR) en vue de lever la réserve émise par le commissaire enquêteur dans ses conclusions en date du 29 décembre 2021.

Lercoul le 30 avril 2022

Le Maire de Lercoul
François LAFON

Le Maire
François LAFON

